





BILAN COVID

SEMAINE 05 (01 au 07 février 2022)

Hospitalisations en cours (au 07/02/2022)	41 patients dont 6 en réanimation	
Retours à domicile (au cours de la semaine écoulée)	31	
Transferts en SSR (au cours de la semaine écoulée)	1	
Décès survenus en hospitalisation (au cours de la semaine écoulée)	8	

Après une fin du mois de janvier marquée par une hausse ponctuelle du nombre d'hospitalisation, la situation s'est rétablie à un niveau certes encore élevé mais qui marque une nette rupture

La semaine écoulée s'est accompagnée d'une nette diminution des hospitalisations pour atteindre désormais 41 patients hospitalisés pour Covid ce jour. Avec 6 patients en réanimation, le nombre de patients Covid bénéficiant de soins critiques n'a lui pas évolué. En parallèle, le nombre de patients devenus négatifs et ayant pu quitter l'établissement a fortement progressé : 31 vs 20 la semaine précédente. Par contre le nombre de décès a augmenté sensiblement passant de 3 à 8.

La cellule de crise réunie ce jour a rappelé la nécessité, sauf avis médical dument justifié, de poursuivre l'interdiction des visites aux patients et le strict respect des gestes barrières au sein de l'établissement, mesures qui, en sus de la vaccination, sont de nature à réduire les risques de contaminations croisées.

Médicaments anti-Covid : les équipes médicales et pharmaceutiques de l'établissement se coordonnent

Dans quelques jours, de nouveaux médicaments (anticorps, antiviraux) vont venir compléter l'arsenal thérapeutique dont disposent les équipes prenant en charge les patients atteints de Covid. Ces traitements qui ne disposent pas encore d'autorisation française de mise sur le marché (AMM) mais d'une AMM européenne seront dans un premier temps accessibles en « autorisation d'accès précoce » (AAP).

Ces nouvelles molécules qu'évoquent régulièrement la presse généraliste ne concerneront pas l'ensemble des patients mais des personnes ciblées présentant des tableaux cliniques spécifiques et notamment des comorbidités importantes déterminées par la Haute Autorité de Santé (HAS). Un groupe de travail médical et pharmaceutique va donc être mis en place pour préciser, en fonction de l'arrivée de ces nouveaux médicaments, leur schéma d'utilisation et le ciblage des patients concernés sur la base des recommandations de la HAS. L'établissement tient toutefois à rappeler que l'accès à ce type de médicaments ne se substitue en rien à la vaccination qui doit rester prioritaire au vu de son efficacité démontrée et prouvée.